

## Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 28 décembre 2020

### Ouverture de la campagne d'instruction des subventions 2021.

La Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) renouvelle son engagement auprès des porteurs de projets pour le développement social des Territoires.

Il s'agit de soutenir des projets structurants et des actions répondant aux besoins du territoire sur les thématiques prioritaires suivantes : la jeunesse ; la petite enfance ; la parentalité ; la prévention santé ; la préservation de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

Objectifs :

- ❖ Développer l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles,
- ❖ Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles, dans le cadre des accueils de loisirs avec ou sans hébergement, des séjours jeunes, des accueils de loisirs périscolaires, du soutien scolaire.
- ❖ Favoriser les conditions de l'obtention du BAFA et BAFD pour les jeunes,
- ❖ Développer des services et/ou d'actions d'accompagnement des familles dans l'exercice de leur fonction parentale,
- ❖ Créer, développer ou structurer des équipements d'animation de la vie sociale : centres sociaux, équipements de vie sociale,
- ❖ Soutenir des actions de prévention santé
- ❖ Prévenir la perte d'autonomie des publics en situation de fragilité due à l'avancée en âge ou à l'état de santé, renforcer les liens sociaux et intergénérationnels

Les porteurs de projet peuvent être des associations, des collectivités territoriales, des centres communaux d'action sociale, des organismes publics, des entreprises (sur la thématique petite enfance ou de l'aide à domicile).

Pour une demande d'information, vous pouvez appeler le **0269 61 64 81** ou adresser un mail à [\*\*projets-actionsociale@css-mayotte.fr\*\*](mailto:projets-actionsociale@css-mayotte.fr).

Pour une demande d'accompagnement dans cette démarche, les chargés de conseil et développement des territoires de la CSSM recevront uniquement sur rendez-vous. Les demandes de rendez-vous peuvent être adressées via [projets-actionsociale@css-mayotte.fr](mailto:projets-actionsociale@css-mayotte.fr) ou au 0269 61 64 81.

**Les dossiers de demande de subventions complets doivent être déposés au plus tard le lundi 12 février 2021 par mail à l'adresse : [projets-actionsociale@css-mayotte.fr](mailto:projets-actionsociale@css-mayotte.fr).**

**Contact Presse :**

*Tél : 0269 61 87 60 / 0639 20 80 85 - Email : [communication-marketing@css-mayotte.fr](mailto:communication-marketing@css-mayotte.fr)*